



Cour provinciale du Manitoba

JUGE, LA COUR PROVINCIALE À LE PAS

Le Comité de nomination des juges invite les personnes qualifiées désirant devenir juge à la Cour provinciale du Manitoba, à Le Pas, à poser leur candidature.

Le Comité de nomination des juges a la responsabilité de soumettre au procureur général une liste comportant les noms d'un minimum de trois personnes et d'un maximum de six personnes pour le poste en question.

Les personnes intéressées doivent avoir pratiqué le droit à titre d'avocat pendant au moins cinq (5) ans au Manitoba, être membre en règle de la Société du Barreau du Manitoba et avoir le droit d'exercer à titre d'avocat dans cette province.

Le mandat du Comité de nomination des juges est d'évaluer l'excellence professionnelle, la connaissance de la collectivité et les qualités personnelles des candidats, tout en tenant compte de la diversité de la société manitobaine (C275 – *Loi sur la Cour provinciale*).

Les personnes intéressées doivent être prêtes à résider à Le Pas et être capables et désireuses de se rendre en automobile et en petit aéronef dans les cours de circuit de la province.

Les personnes choisies auront comme responsabilités judiciaires, entre autres, de traiter des affaires criminelles et des affaires relatives à la protection de l'enfance.

Pour obtenir un *Formulaire de renseignements sur les candidats à la magistrature*, communiquez avec le bureau suivant :

Président, Comité de nomination des juges
Cour provinciale du Manitoba
408, avenue York, 5^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P9

Téléphone : 204 945-3460
Télécopieur : 204 945-0552
Courriel : Ramona.Carter@gov.mb.ca

DATE LIMITE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES : LE 30 NOVEMBRE 2009